Image not found or type unknown

Divorce et pension compensatoire

Par **brunehilde**, le **03/03/2015** à **22:34**

après 26 ans de mariage, mon mari vient de m'informer qu'il engageait une requête auprès du juge en vu d'obtenir le droit de quitter le domicile conjugal car il souhaite divorce. Je n'accepte pas le divorce.
le domicile est ma propriété unique (héritage)et nous sommes en séparation de biens.
il y a 3 ans nous avions contracté ensemble un emprunt en vu de rénover la maison (nous étions déjà sous le régime de séparation de biens). depuis lors, je rembourse seule le crédit, lui de son cote paie les charges(eau, gaz, électricité, impôts, assurances)
il perçoit un salaire fixe de 2300euros et a un hébergement pour ses besoins professionnels payés par son employeur, moi un fixe de 1600 euros et une part variable car j'effectue des heures en qualité de vacataire (entre 0 et 800 euros par mois), je rembourse également divers emprunts à la consommation

ms questions :
- est il en droit d'interrompre sa part de contributions aux charges du ménages ? a compter de quand ?
- puis je escompter au terme de la procédure d'une compensation ? (sans quoi je serai contrainte de vendre mon domicile)

merci pour vos eclaircissements

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés